

Résumé des délibérations
Réunion du Comité des candidatures et des résolutions 2008

17 octobre 2008
Midi
Bureau national

Présences : M. Dewing (présidence) J. Finley, J. LeBlanc (téléconférence), D. Martin et A. Bangiricenge (personnel)

La réunion commence à 12 h 10.

1. Adoption de l'ordre du jour

Une correction est apportée au point 5 : Distribution de documents additionnels.

L'ordre du jour est adopté, avec modifications.

2. Résumé des délibérations – 1^{er} octobre 2008

Quelques erreurs typographiques sont notées et corrigées.

Au point Réponse à J. Ouellette

Modifier le premier paragraphe comme suit : J. Ouellette a présenté une lettre **qu'il avait envoyée** au Conseil exécutif national au sujet des **questions** qui **peuvent être abordées** pendant la campagne électorale.

Modifier le deuxième paragraphe comme suit : Le Comité des candidatures et des résolutions **examine** l'avis juridique à ce sujet.

Au point Directives électorales de l'ACEP à l'intention des candidats :

Modifier le libellé de la phrase : Le comité **examine** les directives électorales **et décide de ne pas les modifier ou de les distribuer. Le comité décide de préparer un calendrier électoral pour les candidats.**

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté, avec modifications.

3. Le point sur les biographies et les traductions

D. Martin confirme que toutes les biographies dans les deux langues officielles ont été finalisées et envoyées à l'agente des communications pour publication sur le site Web de l'ACEP.

4. Format du débat des candidats

Il y aura une réunion de consultation des candidats le lundi 20 octobre 2008 à midi. Le débat suivra le format suivant :

- Organiser un débat après les heures de travail à un moment donné en novembre.
- Accorder aux candidats à la présidence cinq minutes chacun pour se présenter.
- Accorder aux candidats à la vice-présidence trois minutes chacun pour se présenter.
- Il y aura un droit de réplique de deux minutes.
- Permettre à l'auditoire de poser des questions.
- Enregistrer le débat et le publier en fichiers audio sur le site Web.

5. Distribution de documents additionnels

En raison du peu de temps disponible et de questions administratives, le comité convient qu'il n'a pas de temps nécessaire pour préparer et expédier des documents de campagne additionnels au nom des candidats.

6. Modalités de vote

À la demande du comité, D. Martin a préparé un calendrier des activités électorales.

La date limite pour le vote est fixée au 11 décembre 2008 à 16 h, conformément au règlement 3.10.

Afin de veiller à la sécurité des bulletins de vote, il est décidé de procéder à l'enregistrement des bulletins reçus en présence d'un membre du Comité des candidatures. Tous les bulletins reçus seront gardés dans une salle verrouillée du bureau national.

Un membre du Comité des candidatures apposera un tampon/marquage spécial sur l'enveloppe de scrutin pour veiller à ce que le bulletin soit valide et que la boîte de scrutin ne soit pas altérée.

La séance est levée à 13 h 30.